

VENTE

- ⇒ 8% TTC du montant de la vente avec un minimum de 8000 euros TTC quelque soit le montant de la vente
- ⇒ Avis de valeur : 150 €uros TTC. Offert si mandat de vente signé.

LOCATION

Locaux meublés ou non meublés à usage de résidence principale ou mixte

Ce barème d'honoraires est applicable à la fois pour le bailleur et pour le locataire

Visite(s) – Constitution du dossier – Rédaction du bail :

- ⇒ Bien situé en zone très tendue : 12 €uros TTC par mètre carré de surface habitable
- ⇒ Bien situé en zone tendue : 10 €uros TTC par mètre carré de surface habitable
- ⇒ Bien situé hors zones très tendues et tendues : 8 €uros TTC par mètre carré de surface habitable

Etat des lieux d'entrée : 3 €uros TTC par mètre carré de surface habitable

Autres locaux

Honoraires à la charge du locataire

- ⇒ Négociation + Montage du dossier locataire : 15% TTC du montant du loyer annuel hors charges
- ⇒ Rédaction des actes : 1000 €uros TTC

GESTION LOCATIVE

- ⇒ Honoraires de gestion : 7% TTC des sommes quittancées
- ⇒ Garantie des loyers impayés : 2% des sommes quittancées
- ⇒ Garantie des revenus locatifs : 3,3% des sommes quittancées

